

ALLIANCE INTERNATIONALE DES HABITANTS

c/o Unione Inquilini, via Bettella, 2/ter - 35133 - Padova - Italy
tél. +39 049691771 - fax +39 02700415592 - e-mail : info@habitants.org - www.habitants.org

Vers l'ALBA du Droit au Logement en Amérique Latine et dans les Caraïbes*

La plupart des états de notre continent ont signé des conventions et des traités engageant non seulement à répondre aux besoins de logements et d'infrastructures des habitants de leurs pays, mais aussi à soutenir et assurer l'accomplissement du Droit au Logement, considéré comme un droit humain fondamental pour tous les habitants de la planète. De tels engagements ont été mentionnés au cours de nombreux sommets et événements, y compris le Forum Urbain Mondial de 2006, marquant le trentième anniversaire du premier Sommet Mondial pour l'Habitat, Habitat I, tenu à Vancouver, ainsi que le dixième anniversaire d'Habitat II, à Istanbul. Ils ont été répétés par les Objectifs de Développement du Millénaire, qui comprennent l'objectif de fournir un logement sûr aux quelques 100 millions d'habitants des bidonvilles; mais des études ont montré qu'en réalité il est probable que ce chiffre augmentera de 700 million d'ici 2020.

Cela signifie que, malgré tous ces accords internationaux, beaucoup d'eau aura coulé sous les ponts du Droit au Logement. La réalité est que ces objectifs n'ont pas été atteints : des états ont abandonné les politiques de logement social pour favoriser les intérêts de la finance et de l'immobilier ; des expulsions continuent dans de nombreux pays, menées soit directement par les autorités gouvernementales ou conjointement au secteur de l'immobilier, comme nous l'avons vu de façon répétées dans des pays comme la République Dominicaine ; l'insécurité du logement a augmenté ; les coûts de logement sont intolérables et la qualité de vie dans nos villes est sur le déclin.

L'Alliance Internationale des Habitants (AIH), un réseau global de mouvements sociaux urbains et d'associations d'habitants, offre son interprétation des raisons expliquant pourquoi les populations de nos pays font face à une telle insécurité :

Causes:

• La plupart des gouvernements d'Amérique Latine ont adopté des politiques en adéquation avec le mode de pensée fallacieux des organisations et accords internationaux associés à la Banque Mondiale, à l'IDB (Inter-American Development Bank), au FMI et aux Accords de Libre Échange, et en donnant la priorité au remboursement de la dette extérieure correspondant, en moyenne, à 25% du budget national dans nos pays, empêchant l'affectation de ces fonds au développement;

- Les investissements spéculatifs dans le secteur urbain; les grands projets d'infrastructure comme le Plan Puebla-Panama; la dégradation de l'environnement par le développement de l'immobilier touristique suivant le modèle sable, plage et croisières, financé principalement par l'investissement étranger ;
- Migrations nationales et internationales causées par l'effondrement du tissu social, menant à une perte d'identité pour les communautés indigènes qui sont également affectées, dans certains cas, par la monoculture et la pêche industrielle ;
- Abandon de la part du gouvernement des objectifs de bien-être social pour favoriser la privatisation et la dérégulation du secteur immobilier du foncier et des secteurs de services de base ;
- Facteurs géopolitiques spécifiques comme les guerres civiles (principalement en Colombie et au Mexique), l'embargo économique de Cuba et l'influence des narco-politiques, entre autres.

Les politiques de logement des gouvernements de notre continent ont été en large part forgées d'après le modèle libéral, entraînant la privatisation des marchés du foncier et du logement. Les effets de ces politiques sur nos villes révèlent le conflit entre ces modèles néo-libéraux et la réalité des exclusions sociales, économiques, raciales et envers les femmes. Les programmes officiels de logement ont été fortement influencés par l'IDB, dont les fonds ont été dirigés vers les groupes socio-économiques aisés et de classe moyenne via les banques commerciales, excluant les secteurs les plus pauvres de la population urbaine.

Les populations à bas revenus ont été forcées de résoudre leurs problèmes de logement par leurs propres moyens autogérés, donc par l'autoconstruction, base de la production sociale de l'habitat et de la ville.. Ces efforts ont en général été ignorés par les gouvernements du Continent, qui les ont rarement soutenus financièrement.

Si les gouvernements focalisent leur attention sur leurs propres populations plutôt que de continuer de creuser la dette sociale, ils devraient exiger que les organisations internationales révisent les politiques

* *Traduction del originel Alexandre Hanin, volontaire, International Alliance of Inhabitants, Juin 2007.*

qu'ils ont imposées à l'Amérique Latine et aux Caraïbes.

Donc il faut donner une voix aux sans-voix : aux habitants et à leurs organisations et réseaux, qui réclament partout que les promesses faites lors d'accords intergouvernementaux et de sommets internationaux soient honorées – en particulier l'Objectif du Millénaire pour le Développement n°7, Cible 11, approuvant des lois qui garantissent le droit à la sécurité du foncier et du logement afin que les citoyens puissent vivre en paix et dans la dignité.

Mis face à l'alarmante réalité néolibérale de la pauvreté et de l'exclusion sociale, les mouvements sociaux urbains du continent proposent une alternative, construite selon les principes altermondistes du Forum Social Mondial et le partage d'expériences, travaillant à la création de stratégies intégrées visant un front uni et atteindre la vraie solidarité dans le combat pour le droit au logement sans frontières.

L'AIH soutient en effet l'intégration de l'Amérique Latine et des Caraïbes au sein de cette structure, via l'Alternativa Bolivariana para las Américas (ALBA, l'Alternative Bolivarienne pour les Amériques) promue par le Venezuela et Cuba.

Que peut signifier l'ALBA si les droits sociaux, particulièrement le droit au logement, ne sont pas respectés ?

Pour ces raisons, l'AIH propose une Approche Humaine pour le Droit au Logement et à l'Habitat :

- Renforcement de l'intégration politique, sociale et économique aux niveaux régional et sub-régional, comme le font la Communauté des Nations d'Amérique du Sud, MERCOSUR, la Communauté Andine et CARICOM. Ceci implique un refus de souscrire aux Accords de Libre Echange promus par le gouvernement des États-Unis, vu leurs conséquences néfastes pour la vie de nos communautés ;
- Développement et mise en oeuvre de nouvelles politiques de logement social et d'habitat, répondant au besoin urgent d'accès à un logement décent et abandonnant l'approche néolibérale de la privatisation des politiques de logement ;
- Appel aux gouvernements locaux, régionaux et nationaux pour qu'ils jouent un rôle clé dans la promotion de la justice sociale pour nos peuples. Nous devons surmonter les obstacles créés par la centralisation politique et le contrôle social, en encourageant une participation sociale réelle et en assurant que des fonds soient disponibles pour permettre aux gouvernements de représenter leurs citoyens efficacement au niveau local, particulièrement en soutenant les budgets participatifs avec un contrôle social et citoyen.

Vu l'importance stratégique de la proposition de l'ALBA, l'AIH propose que se tiennent de nouveaux forums pour partager, évaluer et suivre les initiatives prises par les acteurs du secteur populaire en vue de traiter et surmonter les problèmes urbains et de logement aux niveaux local, régional et national et dans les domaines social, politique, économique, légal et institutionnel.

Nous proposons donc les points suivants pour corriger les problèmes de logement et améliorer l'environnement urbain:

1. **Reconnaître sans équivoque le Droit Humain au Logement**, établi dans l'article 11 de la Convention Internationale sur les Droits économiques, sociaux et culturels, en accord avec les commentaires généraux n°4 et 7 et avec l'article 34 de la Charte de l'Organisation des États Américains ratifiée par tous les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes. Le droit doit être justiciable et basé sur des politiques urbaine et de logement.

2. **Faire du sol un bien commun, non mercantile, et égalitaire** (comme dans le cas des agences de services publics et les ressources naturelles d'eau, entre autres); arrêter la dérégulation du secteur de l'immobilier et permettre le contrôle public des prix dans ce domaine (par exemple: limiter les loyers et les paiements d'hypothèque à 10% des revenus, saisir les propriétés laissées vacantes suite à la spéculation (par exemple: au moyen de la taxation, confiscation ou expropriation)).

3. **Soutenir la Charte Mondiale pour le Droit à la Ville** comme espace des droits de base des citoyens, les véritables bâtisseurs de la ville, incluant les droits de parole, de partager les expériences et de partenariat.

4. Déclarer un moratoire continental des expulsions par:

- La création des zones "Libres des Expulsions";
- l'interdiction des investissements étrangers spéculatifs sur l'infrastructure et Immobilier menant à l'expulsion sans accord satisfaisant de relogement;
- soutien de la coopération internationale des processus de paix avec justice dans les zones en guerre.

5. Élaborer des plans et des programmes participatifs pour le développement durable aux niveaux local, municipal et urbain, et garantir l'accès aux terrains et logements urbains à tous les citoyens.

6. Mettre sur pied des Tables de concertation pour le foncier et le logement au niveaux local, régional et national pour promouvoir:

- la régularisation de la propriété foncière et éviter la spéculation relative aux titres de propriétés;
- le développement de politiques de logements sociaux et coopératifs basés sur le droit humain au logement;
- des politiques de logement social en tant que service public;
- l'établissement de Fonds Populaires pour le Foncier et le Logement financés par l'annulation de la dette externe, les budgets publiques et par le Banco del Sur (Banque du Sud), afin de favoriser l'accès au foncier et au logement et la sécurité du logement et de la terre via des coopératives de propriété collective, l'aide mutuelle, ou d'autres formes d'association;
- le relogement digne et basé sur le consensus, avec des compensations pour les communautés déplacées, y compris celles affectées par des catastrophes naturelles.

Ceci est la contribution de l'AIH au combat contre l'impérialisme, le néolibéralisme et les Accords de Libre Échange en Amérique Latine et dans les Caraïbes.

Avril 2007